



TARIFS COTISATIONS ANNUELLES FNCC 2024

NOUVEAUX TARIFS

Pour mieux prendre en compte les réalités de terrain des petites communes rurales, la FNCC adapte ses tarifs aux communes de moins de 2000 habitants, pour préférer, à l'ancien tarif global de 91 euros, un tarif proportionnel de 0,045 euro par habitant.

COMMUNES

Communes de moins de 2000 habitants	calcul proportionnel au nombre d'habitants*
Communes de 2.001 à 10.000 habitants	204 euros
Communes de 10.001 à 30.000 habitants	511 euros
Communes de 30.001 à 60.000 habitants	832 euros
Communes de 60.001 à 200.000 habitants	1 188 euros
Communes de 200.001 à 1.000.000 habitants	1 782 euros
Commune de 1.000.001 à 5.000.000 habitants	3 208 euros
Commune de 5.000.001 à plus habitants	3 920 euros

E P C I – METROPOLES

Communautés de Communes de moins de 10.000 habitants	454 euros
Communautés de Communes de 10.001 à 30.000 habitants	794 euros
Communautés de Communes de 30.001 à 60.000 habitants	1 069 euros
Communautés de Communes de 60.001 à 100.000 habitants	1 701 euros
Communautés de Communes de 100.001 à 500.000 habitants	2 495 euros
Communautés de Communes de 500.001 habitants à plus	3 683 euros

CONSEILS DEPARTEMENTAUX

Départements de moins de 1.000.000 habitants	1 782 euros
Départements de 1.000.001 à 10.000 000 habitants	2 970 euros
Départements de 10.000.001 à plus habitants	3 564 euros

CONSEILS REGIONAUX

4 500 euros

* 0,045 euro par habitant (plancher minimum de 15 euros)